

Communs, climat et économie contributive : vers des partenariats « public-communs » au niveau du Grand Genève ?

Le 2 septembre 2022 s'est tenu le 2e atelier « Genève 2050 » dédié à l'économie contributive¹. Dans la continuité des réflexions initiées, dans un premier temps, autour des travaux du Professeur Benjamin Coriat², cette rencontre a permis de réunir, en plus des membres de la Commission de prospective, une diversité d'acteurs publics et privés impliqués dans la construction, la gestion, le soutien à différents « communs » existants ou projetés sur le territoire du Grand Genève. Co-organisé par la Fondation pour l'urbanisme ouvert, et conçu pour proposer de futurs partenariats « public-communs » au niveau du Grand Genève (1), cet atelier a permis d'identifier différents types de communs envisageables localement (2), et de mettre en évidence les défis autant que les points d'appui qui en conditionneront le développement (3).

1. Une rencontre organisée selon la logique des « communs »

Le premier atelier avait permis de poser les bases théoriques des « communs » et d'esquisser des perspectives d'actions pour enrichir les politiques publiques et répondre aux enjeux de la transition écologique et sociale². Prenant appui sur ces acquis, cette 2^e rencontre avait pour but une appropriation concrète de la notion de « commun » par les différentes parties prenantes. Dans cette perspective, les participants ont été invités, dans le cadre d'une réflexion collective, à initier un travail de coproduction de « communs » locaux. L'idée étant que ces derniers pourraient ensuite être développés grâce notamment à des partenariats « public-communs » justifiés à la fois par la fragilité des communs aujourd'hui émergents et par les cobénéfices que ces derniers apportent pour la transition écologique. L'élargissement des parties prenantes était donc un ingrédient clé pour garantir la pluralité

Pour rappel, un « **commun** » est une forme d'organisation partagée d'**acteurs multiples** autour d'une **ressource**, de laquelle découlent des **droits et obligations**, donnant lieu à un mode de gouvernance orienté vers une gestion durable de la ressource, qui favorise la reproduction des écosystèmes. Cette notion a aussi comme grand intérêt de **sortir de la dichotomie qui oppose le privé au public** ; elle favorise la **contribution des citoyens et citoyennes** et de nouvelles initiatives locales.

des vues mais aussi permettre de dépasser la dichotomie « public-privé », et commencer à repenser le rôle des acteurs publics selon des logiques alternatives à l'approche « top-down » aujourd'hui largement ancrée dans les institutions.

Ainsi, ce sont à la fois des membres de la société civile engagés dans des démarches d'intérêt général liées aux « communs » et des chercheurs et experts travaillant sur ce thème qui ont été sollicités pour, dans le cadre d'un dialogue d'égal à égal avec les représentants de l'État et de l'Hospice Général, identifier différentes ressources locales destinées à acquérir le statut de « communs ».

En cohérence avec les enjeux de transition écologique et sociale qui guident la démarche, c'est en particulier au regard de leur contribution à la reproduction durable des écosystèmes, mais aussi à la cohésion sociale et au renouvellement des modèles économiques, que ces « communs » existants ou projetés ont été sélectionnés. Il s'agissait en outre de vérifier que chaque commun identifié répondait bien à quelques caractéristiques majeures permettant de le désigner comme tel, à savoir le fait qu'il combine :

- **Une ressource partagée**, autour de laquelle des acteurs s'associent, que cette ressource soit donnée ou produite, qu'elle soit matérielle ou immatérielle.
- **Des droits et des obligations**, attribués autour de cette ressource à différents types d'acteurs qui assurent l'exploitation de la ressource et la pérennité de son écosystème.
- **Une communauté d'acteurs porteuse d'une gouvernance**, qui permet l'application des droits et des obligations de façon à préserver, de manière consciente et régulière dans le temps, la ressource et son écosystème.

2. Potentiels et diversité autour des communs à l'échelle du Grand Genève

A l'instar du premier repérage effectué lors de l'atelier introductif de juin, les « communs locaux » identifiés par les participants se



sont révélés particulièrement hétérogènes, autant du point de vue de leur nature que de leur niveau actuel de reconnaissance et d'organisation en tant que « communs ».

Parmi les multiples propositions qui ont émergé, on peut ainsi distinguer des communs « en émergence », des « biens communs territoriaux » à transformer en véritables « communs », et des « communs en devenir » dont les caractéristiques précises comme les modes de gestion restent à inventer.

- **Les communs « en émergence »** correspondent à des dispositifs de partage et d'échange, des lieux ou encore des offres de services qui possèdent les caractéristiques des « communs », même s'ils n'ont pas toujours été pensés comme tels à leur origine. Il peut s'agir de structures existantes depuis plusieurs années, telles que certaines coopératives d'habitat participatives, autant que de projets en construction, liés par exemple à l'échange d'informations (plateforme de mobilité partagée), de connaissances (plateforme éducative), ou encore de biens et services à l'échelle d'un collectif (école, quartier). Un grand potentiel a ainsi été pointé autour des plateformes

Une diversité de communs à valoriser, à organiser, à inventer...



Des lieux pour entreprendre et cocréer, comme la Maison Ideavox ou le 3DD



Des espaces urbains à cogérer, comme les parcs et jardins



Des ressources naturelles à préserver, comme le Rhône, le Lac et ses rives

de données numériques, à condition que celles-ci s'appuient sur les logiciels libres, les principes collaboratifs et l'indépendance vis-à-vis des Gafam³. Les projets les plus récents, qui dès leur naissance ont été explicitement pensés comme des « communs », accordent une importance particulière aux conditions de leur élaboration : quels processus, quels outils pour parvenir à une définition collaborative de la portée et du contenu du projet, de ses modes de gouvernance, etc. ? C'est le cas par exemple du projet de mobilité douce [FreeSpace](#), conçu par et pour les usagers, et piloté par la Fondation pour l'urbanisme ouvert. C'est le cas également du projet EcoJeunes

associé à la [Maison Ideavox](#) : né de l'initiative citoyenne et co-construit avec les jeunes eux-mêmes, il bénéficie aujourd'hui du soutien de l'Hospice Général.

- **Les « biens communs⁴ territoriaux » à transformer en « communs »** renvoient à des ressources naturelles considérées comme « sacrées » car vitales pour la préservation de la vie sous toutes ses formes (eau, air, sol, énergies, etc.). Les enjeux évoqués concernent soit la ressource elle-même considérée dans sa globalité, soit des lieux particuliers du territoire, des espaces - publics ou méritant de le (re)devenir - , dont la

valeur est intrinsèquement liée à ces mêmes ressources naturelles (le Rhône, le Lac et leurs rives; les parcs et jardins urbains; les vergers historiques de Genève, etc.).

Dans un contexte où le changement climatique vient renforcer les pressions quantitatives et qualitatives sur la ressource en eau, la reconnaissance de cette dernière en tant que « commun » apparaît notamment comme une priorité. L'institutionnalisation de ce statut implique néanmoins des adaptations importantes dans le statut juridique et le mode de gestion de certains « biens communs », pouvant à ce titre faire l'objet de privatisations. Transformer ces derniers en véritables « communs » passe donc par une redéfinition des droits mais aussi des obligations et responsabilités de protection de ces « communs », au niveau notamment des bassins versants.

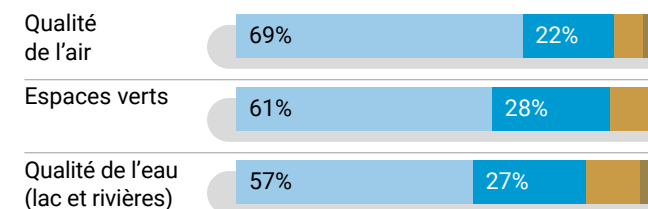
À une échelle différente qu'est celle du quartier, émerge un autre projet consistant à transformer les jardins et parcs en « communs » au service du lien et de la santé sociale, avec un mode de gouvernance partagé par les citoyens de ces quartiers. En plus de bénéfices liés à la préservation de la qualité écologique de ces lieux et au renforcement de la cohésion sociale par la

co-création de ces communs, un tel projet est vu comme favorable à un « retour » dans l'espace public des jeunes générations fortement impactées par le numérique et l'isolement social qui peut découler d'un usage immodéré de ces outils.

- **Les communs « en devenir »** renvoient à des ressources immatérielles ou des activités qui conditionnent la pérennité de nos sociétés et leurs capacités d'adaptation aux défis écologiques et socio-économiques à venir. Il s'agit par exemple des « activités reproductives⁵ » encore majoritairement assumées par les femmes. Leur reconnaissance en tant que commun pourrait permettre une meilleure répartition des activités productives – par exemple à l'échelle du quartier – et ainsi contribuerait à réduire certaines inégalités et séparations liées au genre.

Dans le même esprit, l'éducation peut être vue comme un bien commun dont chacun doit pouvoir bénéficier mais auquel chacun se doit aussi de contribuer. Le projet de création, au sein de l'enseignement public, d'une « école ouverte » visant le « développement d'un patrimoine informationnel commun autour de pédagogies d'apprentissage progressistes » pourrait aider à concrétiser cette vision, qui

De nouveaux communs pour préserver les ressources qui font la qualité de vie locale ?



n'est pas sans interroger la position et le rôle des autorités publiques dans ce domaine.

La thématique de la santé a également été au centre des réflexions. D'un côté, celle-ci est une ressource et fait l'objet de politiques publiques. D'un autre, elle constitue un bien privé. Dès lors, peut-on la considérer comme un « commun » ? Quelle pourrait être la « porte d'entrée » pour appliquer la notion de commun à ce vaste champ qui se situe au cœur des enjeux de transition écologique et sociale ?

3. Enjeux, ressources et suites envisageables pour la concrétisation des « communs » locaux

La mise en oeuvre des différents projets identifiés lors de cet atelier soulève des enjeux et requiert des moyens différents selon la nature et le degré d'engagement actuel de chacun de ces projets. Les communs émergents, auxquels sont déjà associées de premières communautés d'acteurs, peuvent être vus comme autant de « projets tests » et de futures sources d'inspiration, qu'il est important de suivre et d'accompagner, en particulier pour comprendre comment se consolident leurs modes de gestion (formalisation des droits et obligations, du système de gouvernance, etc.). La transformation de certains « biens communs territoriaux » en de véritables « communs » soulève quant à elle la question centrale de

l'évolution des règles et dispositifs de gestion déjà institutionnalisés autour de ces ressources (protection et gestion de l'eau, pollution de l'air, affectation et usage des sols, etc.).

Enfin, les communs « en devenir » interrogent la définition même du concept de « commun ». A travers, en particulier, les questionnements qu'ils suscitent sur la localisation de la frontière « public – privé », il invitent à repenser le rôle de l'Etat dans des domaines déterminants pour l'avenir de la société (éducation, santé, etc.), en même temps que le partage des rôles et responsabilités entre les genres et les générations.

La mise en place et le déploiement de ces différents « communs » implique par ailleurs la mobilisation d'un certain nombre de ressources : du temps, des moyens financiers (dédiés aux projets ou destinés à augmenter la disponibilité des personnes grâce par exemple à un revenu universel), mais aussi des compétences (savoir-faire et savoir-être nécessaires pour développer et gérer collectivement les « communs »).

La mutualisation des expériences, et donc des ressources apportées par les multiples acteurs aujourd'hui impliqués dans ces « communs » constitue une première piste de réponse à ces besoins partagés par toutes les parties

« Quelle porte d'entrée utiliser pour appliquer la notion de commun au domaine de la SANTE ? »



prenantes. En cherchant à poser les bases d'une future « communauté des communs » pour le Grand Genève, c'est dans cette perspective que s'inscrit la démarche initiée par Genève 2050.

Les pistes identifiées à l'issue de l'atelier du 2 septembre apparaissent ainsi comme autant de ressources qu'il s'agira dans les prochaines étapes de valoriser au bénéfice de la mise en œuvre des différents projets évoqués.

Ces prochains étapes seront aussi l'occasion, pour les acteurs publics, de se questionner sur leur rôle et leur positionnement, au regard des principes véhiculés par la « philosophie » des « communs ». L'enjeu, à terme, est ainsi d'adapter les modalités de l'action publique aux besoins du territoire, en inventant de nouveaux partenariats « public-communs ».

Ressources identifiées et pistes de travail pour la suite

A l'issue de l'atelier du 2 septembre, plusieurs propositions ont spontanément émergé des participants en vue de favoriser le déploiement des multiples projets évoqués lors des réflexions collectives :

- S'appuyer sur la maison Ideavox, comme lieu ouvert, de rencontres et de ressources pour faciliter la construction des projets de communs, en particulier ceux portés par des jeunes.
- Valoriser les ressources du [SDG Solution Space](#) de l'UNIGE pour développer les axes de travail de cet atelier au travers de l'implication des étudiants du Master in innovation, Human Development and Sustainability (MIHDS).
- Proposer les projets méritant approfondissement en tant que « défis » pour les hackathons locaux (par ex. hackathon Smart City Xperience ou hackathon lié au Festival Open Geneva).
- Rechercher des synergies avec les 92 « tiers lieux » recensés au niveau du Grand Genève⁶.
- Utiliser certaines plateformes numériques existantes⁷ pour relayer, partager, et favoriser l'enrichissement des contenus produits lors de l'atelier.

En guise de premier pas, le compte rendu de l'atelier, la liste des projets qui en ont émergé ainsi que le recensement des événements et initiatives susceptibles de permettre la poursuite des échanges ont été mis à disposition sur la [plateforme numérique de la Fondation pour l'Urbanisme Ouvert](#).

1. Voir la [note de cadrage](#), la [note de veille](#) et la vidéo établies lors du premier atelier « économie contributive » organisé par Genève 2050 le 6 juin 2022.
2. Professeur Emérite à l'Université Sorbonne Paris Nord, B. Coriat a publié de nombreux ouvrages touchant aux biens communs et aux enjeux de transition écologique et sociale, notamment : Coriat B., 2021. Le Bien commun, le climat et le marché. Réponse à Jean Tirole ; Coriat B., 2020. La pandémie, l'anthropocène et le bien commun.
3. Gafam est l'acronyme constitué à partir du nom des cinq grandes firmes américaines qui dominent le marché du numérique.
4. Les « biens communs » correspondent à des ressources partagées - ou ouvertes - qui peuvent faire l'objet d'une appropriation privative et d'une exploitation non durable.
5. Les activités reproductives sont les activités qui sont à la base du développement économique et productif de nos sociétés, telles que le soin apporté aux enfants, les activités domestiques, etc.
6. Ce recensement a été effectué et est mis à disposition par [Smart Geneva](#).
7. Les projets / idées issus de l'atelier pourraient ainsi être intégrés à la plateforme citoyenne [Agissons](#), en parallèle de la mise à disposition des contenus sur le hub de la [Fondation pour l'urbanisme Ouvert](#).

Source : commission prospective interdépartementale (GE2050)